



Travail sur un site web, sur internet

Par **daveweb**, le **06/12/2012 à 23:28**

Bonjour a tous !

Mon cas est le suivant :

je suis en train de faire un site web a but non commercial(c'est a dire qui ne vend aucun produits)mais qui peut générer de l'argent (par affiliation, publicité). Ce site est un support pour mettre en relation des internautes, pour qu'ils puissent échanger des informations, et même se rencontrer. Ais-je donc le droit de faire ce site en tant que personne morale (donc info légales = mon nom, adresse, coordonnées), ou je doit obligatoirement passer par une societe oubien une association? de plus, suis-je obligé de passer par un avocat pour rediger mes infos légales?

Je vous remercie infiniment par avance.

cordialement